

# **L'option facultative d'Histoire des arts au baccalauréat Modalités et critères d'évaluation. (à destination des candidats)**

Note rédigée par  
les membres des commissions de l'épreuve (session 2016)  
sous la direction de  
-Claude DESFRAY (IA-IPR d'Education Musicale)  
-Thierry CASSOU (IA-IPR Histoire-Géographie)  
En charge du dossier Histoire des Arts  
Académie de CRETEIL

# L'option facultative d'histoire des arts au baccalauréat (programmes à partir de la session 2017)

## I- avant l'épreuve

- les deux thématiques sont traitées par les présentations d'œuvre sans que cela soit à part égal.
- Introduction
- Présentation de 3 ou 4 œuvres, au choix du candidat reliées - chacune - à l'une ou l'autre des thématiques
- Table des matières
- Commentaire personnel
- Bibliographie / sitographie
- 20 pages numérotées, annexes comprises

Scénographier l'art depuis 1939

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=97025](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=97025) (Histoire des arts, option facultative)

Patrimoines, représentations et mémoire du travail

Les thèmes au programme

**Le dossier**

Sur 5 points

Épreuve histoire des arts,  
option facultative

Dossier à envoyer  
au centre d'examen  
avant l'épreuve

**Épreuve orale ~ 30 minutes**

Sur 15 points

Avant la préparation

Le candidat tire au sort l'une des deux thématiques au programme

Pendant la préparation - 30 minutes

Le candidat dispose de son dossier

Devant le jury - 30 min

*Le candidat n'a plus son dossier*

## II- L'épreuve

**Temps 1- 10 min maximum**

Présentation et commentaire d'une œuvre présentée dans le dossier, choisie par le jury et en lien avec la thématique tirée au sort.

**Temps 2 - le temps restant**

Entretien avec le jury pour préciser sa réflexion, justifier du contenu et des sources du dossier, mettre en valeur les connaissances acquises pendant l'année etc.

## Objectifs de l'épreuve et les critères d'évaluation, option facultative Histoire des Arts.

- Analyser les différents paramètres qui donnent sens à l'œuvre d'art (matérialité, relations entre forme et techniques, parcours des créateurs, inscription dans un type de société, présentation au public, etc.) afin d'exprimer à l'oral et à l'écrit un jugement critique et avisé sur l'œuvre ;
- Rendre compte du fait patrimonial, dans la genèse et l'évolution de cette notion, comme dans ses pratiques et le rôle qu'il joue dans la société d'aujourd'hui ;
- Comprendre un espace urbain ou rural par la reconnaissance des traces de son évolution ;
- Identifier et décrire la présence du patrimoine et du fait artistique dans son environnement.

Ces compétences sont notamment :

- l'approche sensible et analytique d'un édifice, d'un tableau, d'un film, d'une œuvre musicale, d'un spectacle dramatique, d'un ballet, etc ;
- la prise en compte dans une œuvre d'art des données techniques et formelles qui la rattachent à un moment de l'histoire, à une intention esthétique et à une aire géographique et culturelle ;
- l'identification des distinctions et des parentés entre patrimoines de culture classique et patrimoines vernaculaires et de tradition orale ;
- la reconnaissance et la description de la présence patrimoniale et artistique dans un espace donné ;
- la compréhension des résonances entre l'objet patrimonial et l'architecture ou la création artistique d'aujourd'hui ;
- la familiarité avec les structures, espaces et acteurs de l'art, de la culture et du patrimoine ;
- la construction d'un raisonnement à partir des références acquises en cours et de son expérience personnelle ;
- l'exploitation critique des diverses sources d'informations pour une production organisée et avisée à partir de celles-ci, présentée sur des supports variés.

- Patrimoines, représentations et mémoire du travail (thématique : « le patrimoine, des sept merveilles du monde à la liste du patrimoine mondial »)

Agricole ou maritime, artisanal ou industriel, scientifique ou scolaire, le travail humain a suscité nombre de représentations artistiques de toutes époques, mais aussi de sites, bâtiments, dispositifs et objets fonctionnels aujourd'hui conservés, protégés et valorisés en tant que patrimoine – voire, pour certains, au titre du patrimoine de l'humanité.

Au plus près possible de l'établissement – et jusque dans l'établissement – l'observation de tels sites, bâtiments et outils, ainsi que des modalités de leur conservation et de leur valorisation, doit amener l'élève à prendre conscience de la valeur patrimoniale que recouvre un environnement quotidien, à réfléchir sur le statut d'un tel patrimoine par rapport à celui plus communément identifié comme artistique, mais aussi à comprendre le poids de mémoire que ce patrimoine véhicule : mémoire d'une activité humaine et d'une condition sociale, mais aussi de gestes dont certains se transmettent aujourd'hui encore depuis un passé lointain.

L'élève s'interrogera sur le rapport à l'art qu'entretiennent le patrimoine et la mémoire du travail : que ce soit dans le vocabulaire formel ou ornemental – qui ne cesse de chercher une réponse à l'antique question du lien entre beau et utile – ou comme source d'inspiration pour les artistes.

Les services régionaux de l'inventaire, les conservations régionales des monuments historiques et les services locaux en charge du patrimoine sont des partenaires précieux pour que l'étude ait une dimension concrète. La visite de musées ethnographiques et d'écomusées, la rencontre d'artisans qui perpétuent les gestes et les outils ancestraux, l'expérience d'artistes qui investissent des sujets ou des lieux liés à la question, sont éminemment souhaitables.

- Scénographier l'art (thématique « créations artistiques et pratiques culturelles, de 1939 à nos jours)

La scénographie apparaît aujourd'hui comme un concept incontournable et qui ne se circonscrit plus à l'espace scénique proprement dit : bien au contraire, l'art, quel qu'il soit et dans ses plus diverses manifestations, ne se présente guère à son public, désormais, que « scénographié ».

L'étude de ce concept passe donc par des rencontres, entre autres, de professionnels de la scène, des musées, de l'urbanisme, de l'événementiel et du marché de l'art. Elle s'articule autour de trois problématiques :

- la scénographie, un art de l'interprétation ?
- muséographie et scénographie ;
- la scénographie de l'œuvre d'art dans l'espace public

## L'épreuve

- Épreuve orale d'une durée de 30 minutes à partir du dossier fourni par le candidat.

- Préparation : 30 minutes

- Interrogation orale :

Première partie, 10 minutes maximum, présentation d'une œuvre de son dossier par le candidat.

Deuxième partie, le temps restant, interrogation par les membres du jury.

### Le dossier

- Évalué sur 5 points

- 20 pages numérotées maximum, annexes comprises

- Une introduction

- Présentation et analyse de 3 ou 4 œuvres (peintures, sculptures, musique, édifices, monuments, sites...) au choix du candidat et reliées à l'une des questions du programme. Les deux questions du programme doivent être présentes dans le dossier, sans qu'il soit obligatoire que ce soit à parts égales.

- La réflexion est illustrée par des documents iconographiques, des citations de textes, des éléments recueillis lors de visites etc.

- Chaque document ou citation est identifié avec mention claire des sources.

- Un commentaire du candidat, qui n'excédera pas deux pages, sur le bénéfice tiré de sa participation aux enquêtes, rencontres ou visites faites en terminale.

- Il est possible de joindre des documents sonores ou séquences audiovisuelles sous la forme d'un CD, d'un cédérom, d'un DVD ou d'une clé USB ; en ce cas, le contenu du support joint est précisément listé dans le dossier.

*Pour les candidats suivant les cours de l'option facultative, une fiche pédagogique réalisée par le professeur coordonnateur de l'équipe chargée de l'enseignement -décrit le travail de la classe terminale, commune à tous les candidats d'une même classe.*

### L'oral : en deux parties consécutives

- Évalué sur 15 points

- Jury composé de deux enseignants

- Avant le début de la préparation : le candidat tire au sort une des deux thématiques du programme.

- Pendant la préparation : Le candidat dispose de son dossier

- Pendant l'épreuve orale : le jury dispose du dossier du candidat et peut y faire référence à tout moment de l'entretien. Le candidat ne dispose pas de son dossier.

*Première partie* : le candidat présente et commente une œuvre reliée à cette partie du programme et choisie par le jury parmi celles présentes dans son dossier.

*Seconde partie* : un entretien avec le jury permet au candidat de préciser sa réflexion, de justifier du contenu et des sources de son dossier, de mettre en valeur les connaissances acquises sur le programme, la portée de son engagement dans les activités suivies au cours de l'année et son intérêt pour les grands aspects de la vie artistique contemporaine et les enjeux liés au patrimoine.

*Les candidats individuels et les candidats issus des établissements scolaires hors contrat d'association avec l'État présentent l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires mais leur dossier n'a pas à être visé et ne contient pas de fiche pédagogique.*